

[Traduction]

M. Coates: Vu les effets particulièrement dévastateurs des taux de salaire régionaux, qui donnent lieu aux disparités économiques régionales dans les provinces atlantiques au lieu de les faire disparaître, le ministre va-t-il examiner la possibilité de soumettre la question à un comité spécial du Parlement, qui pourrait décider s'il y a moyen d'assurer un traitement plus équitable aux Canadiens de cette région?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne sais pas si l'on devrait déferer cette question à un comité spécial. Je viens de dire qu'il y a plusieurs forums où l'on peut en discuter. De plus, il s'agit d'un problème dont le gouvernement négocie la solution avec les syndicats qui représentent les divers groupes de fonctionnaires fédéraux. Évidemment, les employés eux-mêmes sont aux prises avec des problèmes, car parfois, dans certaines régions du Canada, le coût de la vie est beaucoup plus élevé que dans d'autres, et les taux nationaux ont des effets désastreux sur certains employés. On se souviendra de la situation qui est survenue lorsque les pompiers de l'aéroport de Vancouver voulaient obtenir les mêmes échelles de salaire que celles dont bénéficiaient les pompiers de la ville de Vancouver. On ne pouvait pas les leur accorder parce que le syndicat voulait maintenir un taux national.

* * *

[Traduction]

L'HABITATION

DEMANDE DE MAJORATION DE LA SUBVENTION DE \$500 POUR CERTAINES RÉGIONS—LA QUESTION DE LA CHERTÉ DU LOGEMENT EN ONTARIO—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Le revenu moyen en Ontario n'est que légèrement supérieur à la moyenne nationale, soit d'environ 5 p. 100. Le prix des maisons, dans certaines régions, est sensiblement plus élevé que la moyenne nationale, soit de 30 p. 100, en tout cas dans plusieurs endroits de l'Ontario. Le ministre songe-t-il à une aide supplémentaire en faveur des futurs acheteurs de maisons dans les régions où le prix des logements est élevé, par exemple en augmentant la subvention de \$500 destinée aux acheteurs de maisons qui doivent faire face à des prix au-dessus de la moyenne? Si une subvention de \$500 est équitable lorsqu'il s'agit d'acheter une maison à Montréal, où le prix moyen est d'environ \$35,000, en toute justice, la subvention ne devrait-elle pas être de \$800 à Toronto où le prix moyen des maisons est de \$55,000?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, l'égalité absolue est difficile à atteindre. Je pense que l'autre volet de notre action est l'encouragement que nous voulons donner aux personnes qui vivent dans d'autres régions du pays où le prix des maisons n'est pas aussi élevé. Cela pourrait constituer pour elles un stimulant de plus. Le député comprendra que l'abaissement de la taxe de vente sur les matériaux de construction à 5 p. 100 constitue une sorte de

Questions orales

surprime, si l'on veut, ou un allègement de la pénalisation que les régions où la vie est particulièrement chère imposent à leurs habitants; ce sont ces derniers qui profitent le plus de la mesure.

M. Stevens: Étant donné que le prix moyen des maisons est monté en flèche, au cours des deux dernières années, de 61 p. 100, par exemple, en Ontario, chiffre bien au-dessus de la moyenne nationale puisqu'au Québec, par exemple, la hausse a été de 26 p. 100, le ministre envisage-t-il de prendre de nouvelles mesures pour que la population de l'Ontario, qui a besoin de gagner pour vivre un tiers de plus que celle du Québec, soit placée dans la même position relative en ce qui concerne la possibilité d'acheter une maison?

M. Danson: Oui, monsieur l'Orateur, c'est exactement l'effet cherché par l'élargissement du programme de subventions à l'acquisition d'une maison et du loyer à dividendes restreints. Le niveau de l'aide prévue pour la région torontoise est beaucoup plus élevé, c'est-à-dire de \$44,915. Je collabore également avec le ministère provincial à des initiatives de caractère coopératif qui revêtent une importance particulière dans cette région où les coûts sont fort élevés.

* * *

LA SANTÉ

L'ACUPUNCTURE—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LA QUESTION DE L'INCLUSION DANS LES SOINS MÉDICAUX ASSURÉS

M. J. R. Holmes (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au sujet de la vogue croissante que connaît l'acupuncture. Le ministre a-t-il été approché par des organismes provinciaux, professionnels ou autres, à ce sujet? Pour éviter une question supplémentaire, le ministre pourrait peut-être préciser si cette question est considérée comme suffisamment importante pour être abordée au cours des futures conférences fédérales-provinciales. Peut-il nous dire si elle sera placée au premier rang des sujets étudiés lors des prochaines conférences fédérales-provinciales de la santé.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, moi-même et mes collègues avons déjà soulevé la question de l'acupuncture à des conférences fédérales-provinciales. En fait, le gouvernement a pris les devants pour essayer de déterminer si on ne pourrait pas utilement s'en servir comme service de santé au Canada. Nous avons patronné des missions en Chine et la visite d'acupuncteurs chinois au Canada. L'acupuncture, comme tous les autres services de santé actuels, relève des provinces plutôt que du fédéral.

A la dernière réunion fédérale-provinciale des ministres de la Santé, nous avons émis une déclaration à ce sujet établissant très clairement qu'à notre avis l'acupuncture ne devait être pratiquée que sur les conseils d'un médecin compétent et que, pour l'instant, elle ne devrait pas être considérée comme un acte médical assuré en vertu de la loi sur les soins médicaux. Troisièmement, bien que l'acupuncture semble pouvoir être utile pour calmer les douleurs, nous estimons à l'heure actuelle qu'elle ne devrait pas servir à d'autres fins.